



Conseil économique et social

Distr. générale
22 août 2016
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports

Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Première session

Genève, 31 octobre-1^{er} novembre 2016

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail

Programme de travail et mandat du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport

Note du secrétariat

I. Programme de travail

A. Objectifs

1. Conformément à son mandat, le Groupe d'experts devrait mener à bien ses travaux en l'espace de deux ans (2016-2018) et présenter un rapport complet sur ses réalisations. Le Groupe d'experts devrait appuyer ses réflexions sur les travaux antérieurs menés dans ce domaine par la Commission économique pour l'Europe (CEE) de l'ONU, en particulier les suivants :

- a) Analyse coûts-avantages des projets relatifs aux infrastructures de transport (2003) ;
- b) Base méthodologique pour la définition de critères communs concernant les goulets d'étranglement, les liaisons manquantes et la qualité de service sur les réseaux d'infrastructure (2009) ;
- c) Normes et pratiques recommandées concernant le projet d'autoroute transeuropéenne nord-sud (2002) ;

GE.16-14520 (F) 300816 180916



* 1 6 1 4 5 2 0 *

Merci de recycler



- d) Plan directeur révisé des projets TEM et TER (rapport final) (2012) ;
 - e) Études relatives au projet de liaisons de transport Europe-Asie (2008 et 2012).
2. Le Groupe d'experts est chargé d'aider à :
- a) Dégager des modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport ;
 - b) Recenser et inventorier la terminologie employée dans la région de la CEE en ce qui concerne les coûts de construction des infrastructures de transport intérieur ; si possible, établir un glossaire des termes convenus, accompagné des explications s'y rapportant ;
 - c) Collecter et analyser des données en vue d'établir une évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport dans la région de la CEE pour chaque mode de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial), prenant en compte les terminaux intermodaux ainsi que les centres logistiques et de fret et les ports ; analyser et décrire les conditions et paramètres de calcul de ces coûts.

B. Activités

3. Le Groupe d'experts s'attellera principalement aux tâches suivantes, qui sont définies dans son mandat et seront précisées si nécessaire tout au long de ses travaux, avec l'aide du secrétariat :
- a) Adopter son plan de travail (objectifs, activités, calendrier) ;
 - b) Faire le point sur les modèles, méthodes, outils et bonnes pratiques permettant d'évaluer, calculer et analyser les coûts de construction des infrastructures de transport ;
 - c) Recenser et compiler les terminologies utilisées dans la région de la CEE en ce qui concerne les coûts de construction des infrastructures de transport intérieur (routier, ferroviaire, fluvial, y compris les terminaux intermodaux ainsi que les centres logistiques et de fret et les ports) ;
 - d) Pour chaque coût de construction, convenir si possible d'une terminologie unique ;
 - e) Créer, si possible, un glossaire des terminologies convenues, qui constituera la base sur laquelle sera effectuée l'évaluation comparative ;
 - f) Établir, pour chaque coût de construction, une liste des coûts partiels s'y rattachant, y compris une description technique détaillée de chacun de ces coûts partiels ;
 - g) Élaborer un questionnaire demandant aux gouvernements les coûts réels de construction de chaque infrastructure de transport recensée et répertoriée, le distribuer et en analyser les résultats ;
 - h) Sur la base des résultats susmentionnés, élaborer et présenter une analyse comparative des coûts de construction des infrastructures de transport (rapport final du Groupe d'experts sur ses travaux), qui sera publiée par la CEE ;
 - i) Faire des propositions concernant les domaines d'activité connexes de l'organe dont il relève, à savoir le Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5) ;

j) Si cela est jugé essentiel pour la diffusion des travaux du Groupe d'experts et pour sensibiliser la communauté internationale à la question, organiser, éventuellement sous les auspices du WP.5 une conférence internationale sur l'analyse comparative des coûts de construction des infrastructures de transport.

4. Ce faisant, le Groupe d'experts s'attachera aussi à :

- a) Examiner la portée géographique de ses travaux ;
- b) Chercher des partenaires potentiels dans les secteurs public et privé et aux échelons national, régional et international avec lesquels le Groupe d'experts pourrait souhaiter collaborer, dans l'objectif de faire le point sur les modèles, les méthodes, les outils et les échanges de bonnes pratiques, mais aussi de trouver des ressources extrabudgétaires pour financer ses activités ;
- c) Recenser les méthodes, modèles et outils adaptés à la collecte et la diffusion d'informations, à savoir réaliser des études, distribuer des questionnaires, tirer parti des études et des stratégies nationales existantes ainsi que des meilleures pratiques en matière de calcul des coûts des infrastructures de transport, entre autres ;
- d) Déterminer les données qui pourraient être nécessaires au Groupe d'experts concernant les régions ou les pays qui ont connu une augmentation des coûts de construction des infrastructures de transport au cours des dernières décennies, ou qui connaissent déjà des coûts élevés pour la construction de telles infrastructures.

C. Calendrier

5. À sa première session, le 31 octobre 2016, le Groupe d'experts examinera le calendrier de ses activités, qui est prévu comme suit :

<i>Session</i>	<i>Date</i>
Première session	31 octobre-1 ^{er} novembre 2016
Deuxième session	10 et 11 avril 2017
Troisième session	10 et 11 juillet 2017
Quatrième session	16 et 17 octobre 2017
Cinquième session	mars/avril 2018 (date à confirmer)
Sixième session	2018 (date à confirmer) ; si nécessaire, deux réunions auront lieu au cours de 2018
Rapport : trente et unième session du Groupe de travail chargé d'examiner les tendances et l'économie des transports (WP.5)	septembre 2018, Genève

II. Mandat

6. Le mandat du Groupe d'experts de l'évaluation comparative des coûts de construction des infrastructures de transport figure dans le document ECE/TRANS/WP.5/2015/2 tel que modifié et adopté par le WP.5 à sa vingt-huitième session (Genève, 7-9 septembre 2015), présenté dans le rapport de ce dernier

(ECE/TRANS/WP.5/58, par. 39 et 40), approuvé par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-dix-huitième session (23-26 février 2016) et approuvé par le Comité exécutif de la CEE en avril 2016.
